

215C0230
FR0004155000-DIV05

20 février 2015

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

EMME
(Euronext Paris)

Le 20 février 2015 ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la société SFPI envisage de déposer visant les actions de la société EMME¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres EMME sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué conjoint diffusé ce jour par les sociétés EMME et Avanquest.